Nations Unies

S/PV.7354



Conseil de sécurité

Soixante-neuvième année

Provisoire

7354e séance

Mardi 30 décembre 2014, à 17 heures

New York

Président :	M. Cherif	(Tchad)
Membres :	Argentine	Mme Perceval
	Australie	M. Quinlan
	Chili	M. Barros Melet
	Chine	M. Liu Jieyi
	États-Unis d'Amérique	Mme Power
	Fédération de Russie	M. Churkin
	France	M. Delattre
	Jordanie	Mme Kawar
	Lituanie	Mme Jakubonė
	Luxembourg	M. Asselborn
	Nigéria	Mme Ogwu
	République de Corée	M. Oh Joon
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir Mark Lyall Grant
	Rwanda	M. Nduhungirehe

Ordre du jour

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

14-72123 (F)





La séance est ouverte à 17 h 15.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

Le Président : Je tiens à souhaiter chaleureusement la bienvenue au Ministre Jean Asselborn, du Luxembourg, présent dans la salle du Conseil de sécurité. Sa participation à cette séance témoigne de l'importance de la question à l'examen.

Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le représentant d'Israël à participer à la présente séance.

Je propose que, conformément aux dispositions de son règlement intérieur provisoire et à la pratique établie en la matière, le Conseil invite l'Observateur permanent de l'État observateur de Palestine auprès de l'Organisation des Nations Unies à participer à la présente séance.

Puisqu'il n'y a pas d'objection, il en est ainsi décidé.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2014/916, qui contient le texte d'un projet de résolution présenté par la Jordanie.

Je crois savoir que le Conseil est prêt à procéder au vote sur le projet de résolution dont il est saisi. Je vais maintenant mettre le projet de résolution aux voix.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :
Argentine, Tchad, Chili, Chine, France, Jordanie, Luxembourg, Fédération de Russie

Votent contre :
Australie, États-Unis d'Amérique

S'abstiennent :
Lituanie, Nigéria, République de Corée, Rwanda, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord

Le Président : Le résultat du vote est le suivant : 8 voix pour, 2 voix contre et 5 abstentions. Le projet de résolution n'est pas adopté du fait qu'il n'a pas recueilli le nombre requis de voix.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration après le vote.

Mme Kawar (Jordanie) (*parle en arabe*) : Monsieur le Président, je vous remercie sincèrement d'avoir convoqué la présente séance d'urgence du Conseil de sécurité.

La Jordanie a présenté, au nom du Groupe des États arabes, le texte de ce projet de résolution (S/2014/916) qui fixe un délai pour mettre fin à l'occupation israélienne et pour la création d'un État palestinien, mettant ainsi en œuvre la résolution adoptée par le Conseil de la Ligue des États arabes au niveau ministériel. Ceci repose sur notre conviction selon laquelle le Conseil de sécurité doit répondre à la demande légitime des Palestiniens de vivre libres et dans la dignité dans un État indépendant, pleinement souverain et viable dans les frontières du 4 juin 1967, avec Jérusalem Est pour capitale, dans la paix et la sécurité et à l'intérieur de frontières sûres avec tous les autres États de la région, conformément aux cadres de référence convenus sur cette question, y compris les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, notamment les résolutions 242 (1967), 338 (1973) et 1397 (2002), et l'Initiative de paix arabe.

La Jordanie a entrepris ce processus au sein du Conseil de sécurité, guidée par le consensus arabe et principalement en appui à la décision politique prise par les dirigeants palestiniens, représentés par le Président Mahmoud Abbas. La Jordanie sera toujours en première ligne des défenseurs de la cause palestinienne et de tous les droits du peuple palestinien frère au sein du Conseil de sécurité et de toutes les autres instances internationales, parce que la Jordanie est déterminée à trouver une solution à cette question tout en défendant ses propres intérêts supérieurs vitaux.

Nous avions espéré que le Conseil de sécurité adopterait aujourd'hui le projet de résolution arabe, parce que c'est au Conseil qu'incombe la responsabilité tant juridique que morale du règlement du conflit israélo-palestinien, qui est au cœur du conflit au Moyen-Orient. Tous les éléments du projet de résolution étaient acceptables non seulement par les membres du Conseil de sécurité, mais également par la communauté internationale dans son ensemble. Au nombre de ces éléments, figure le droit du peuple palestinien au développement durable et à un règlement pacifique qui mettrait un terme à l'occupation des territoires palestiniens, permettrait la mise en œuvre de la solution des deux États et le règlement juste de la question des

réfugiés palestiniens et d'autres questions, et ferait de Jérusalem-Est la capitale de l'État palestinien.

Le fait que ce projet de résolution n'a pas été adopté ne nous empêchera aucunement de continuer d'exhorter la communauté internationale, et l'ONU en particulier, à engager un véritable dialogue pour parvenir à un règlement du conflit. Nous continuerons d'œuvrer inlassablement pour une reprise des négociations de paix entre les Palestiniens et les Israéliens, dans un cadre sérieux et engagé, conduisant à deux États dans des délais raisonnables et à la fin du conflit grâce au règlement de toutes les questions de fond, notamment celles de Jérusalem, des réfugiés, de la sécurité, des frontières et de l'eau, en application des cadres de référence internationaux convenus et de tous les éléments de l'Initiative de la paix arabe et d'une manière qui prenne en compte et défende pleinement les intérêts supérieurs vitaux de la Jordanie.

La position de la Jordanie sur cette question est bien connue. Nous avons présenté ce projet de résolution sans préjuger de nos positions juridiques et étant entendu que sa teneur ne signifie aucunement un changement de position de notre part. La présentation du projet de résolution arabe ne peut nullement être interprétée comme une mesure unilatérale. Elle reflète le droit légitime du peuple palestinien, qui a choisi le chemin de la paix et s'est adressé à l'ONU en dernier recours, maintenant qu'Israël a bloqué toutes les voies lui permettant de réaliser ses aspirations légitimes. C'est Israël qui se livre à des actions unilatérales, notamment en poursuivant ses activités de colonisation et en adoptant des lois discriminatoires, telles que la loi sur la nationalité, sans compter d'autres pratiques illégales dans les territoires palestiniens occupés, qui nous éloignent chaque jour davantage de la paix et menacent l'avenir de la solution des deux États.

La communauté internationale doit faire face à la gravité de la situation dans les territoires palestiniens occupés et aux souffrances croissantes subies par nos frères palestiniens dans la bande de Gaza à la suite de la guerre la plus récente qu'y a menée Israël. Elle doit reconnaître que le *statu quo* ne peut être maintenu sans plonger la région dans d'autres cycles de violence et de conflit. La décision d'aujourd'hui ne doit pas nous empêcher de redoubler d'efforts par le biais de consultations, de négociations et de discussions pour parvenir à une solution juste et globale de la question palestinienne, menant à un État palestinien d'un seul tenant, viable, indépendant et souverain dans le cadre de la solution des deux États, d'une manière qui protège la paix et la sécurité de tous dans la région. Nous devons poursuivre nos efforts jusqu'à ce que nous atteignions ce noble objectif.

Mme Power (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Ces dernières années, aucun Gouvernement n'a plus investi que les États-Unis dans l'action en faveur de la paix israélo-palestinienne. La paix, pour difficile qu'elle soit à instaurer, est trop importante pour qu'on l'abandonne. Comme nous l'a rappelé Gaza cet été et comme nous l'ont trop douloureusement rappelé les événements récents à Jérusalem et en Cisjordanie, les conséquences humaines des cycles de violence sont trop graves. Il ne se passe pas un jour sans que les États-Unis ne recherchent de nouvelles façons de prendre des mesures constructives pour aider les deux parties à faire des progrès sur la voie d'un règlement négocié.

Le projet de résolution (S/2014/916) dont nous sommes saisis aujourd'hui n'est pas l'une de ces mesures constructives. Il porterait atteinte aux efforts visant à rétablir un climat qui permettrait la réalisation des deux États pour deux peuples. Malheureusement, au lieu de relayer les aspirations tant des Palestiniens que des Israéliens, le texte ne tient compte que des préoccupations d'une seule partie. Il est profondément déséquilibré et contient de nombreux éléments qui ne sont pas propices à la négociation entre les parties, notamment des délais non constructifs qui ne tiennent pas compte des soucis légitimes d'Israël en matière de sécurité. Par ailleurs, ce projet de résolution a été mis aux voix sans avoir à été débattu ni examiné dûment par les membres du Conseil, ce qui est très inhabituel, notamment si l'on tient compte de la gravité de la question. Nous devons agir de manière prudente et ne pas prendre de mesures qui risqueraient de déclencher un cercle vicieux.

Nous avons voté contre le projet de résolution, non pas parce que nous acceptons le *statu quo.* Nous avons voté contre, parce que nous savons ce que tout le monde sait ici : la paix sera le fruit de choix et de compromis difficiles qui doivent être faits à la table des négociations. La confrontation mise en scène aujourd'hui au Conseil de sécurité ne rapprochera pas les parties de la solution des deux États. Nous avons voté contre le projet de résolution, non pas parce que les souffrances quotidiennes ou les menaces subies par les Palestiniens et les Israéliens nous laissent indifférents, mais parce que nous savons que ces souffrances ne cesseront pas et ces menaces ne se dissiperont pas

tant que les deux parties ne seront pas parvenues à un règlement global par le biais de négociations. Le projet de résolution ouvre la voie à davantage de division et non au compromis. Il pourrait bien provoquer l'affrontement même qu'il prétend éviter.

Depuis des dizaines d'années, les États-Unis tentent d'aider à parvenir à un règlement définitif et global du conflit israélo-palestinien, et nous restons attachés à instaurer la paix que les Palestiniens et les Israéliens méritent – deux États pour deux peuples, avec une Palestine souveraine, viable et indépendante vivant côte à côte en paix et en sécurité avec un Israël juif et démocratique. Les États-Unis ne reconnaissent pas seulement les profondes frustrations et déceptions que les deux parties ont connues au fil des ans pour instaurer la paix; nous les partageons et nous comprenons les énormes difficultés que les parties doivent surmonter pour faire de la paix une réalité. Pourtant, dans le même temps, nous sommes intimement convaincus que le *statu quo* entre Israéliens et Palestiniens est intenable.

Les États-Unis reconnaissent le rôle que le Conseil a joué de par le passé dans la recherche d'une solution viable au conflit israélo-palestinien, notamment par l'adoption des résolutions 242 (1967), 338 (1973) et 1515 (2003), qui appellent à la création d'un État palestinien au côté d'Israël, les deux États vivant « côte à côte, à l'intérieur de frontières sûre et reconnues ». Dans un discours prononcé en mai 2011, le Président Obama a précisé que

> « les États-Unis sont d'avis que les négociations doivent aboutir à deux États, avec des frontières palestiniennes permanentes avec Israël, la Jordanie et l'Égypte, et avec des frontières israéliennes permanentes avec la Palestine... fondées sur le tracé de 1967 dans le cadre d'échanges faits d'un commun accord, de sorte que des frontières sûres et reconnues soient établies pour les deux États ».

Il a affirmé sans détours que

> « le peuple palestinien doit avoir le droit de se gouverner et de réaliser son plein potentiel à l'intérieur d'un État souverain et d'un seul tenant ».

Les États-Unis vont continuer de tendre la main aux parties pour tenter de trouver un moyen d'avancer, et nous sommes prêts à ouvrir le dialogue et à les soutenir lorsqu'ils seront prêts à revenir à la table des négociations. Nous continuerons de nous opposer aux mesures prises par les deux parties que nous considérons comme nuisibles à la cause de la paix, que ces mesures prennent la forme d'activités de colonisation ou de projets de résolution déséquilibrés au Conseil. Il incombe aux parties de négocier et d'assumer les choix difficiles qui seront nécessaires si elles veulent opérer dans leur région les véritables changements qui se font attendre depuis longtemps, dans l'intérêt de leur peuple.

Le vote d'aujourd'hui ne doit pas être interprété comme une victoire du *statu quo*, qui n'est pas viable. Il doit au contraire faire office de piqûre de rappel pour galvaniser toutes les parties, qui doivent prendre des mesures constructives, responsables, afin de parvenir à une solution à deux États, seule façon de mettre fin à l'engrenage actuel de la violence et de la souffrance. Nous espérons que ceux qui partagent notre vision de paix entre deux États – que seraient Israël et la Palestine – prospères, démocratiques et sûrs, se joindront à nous en redoublant d'efforts afin de trouver une issue susceptible de recueillir le consensus international, de faire progresser les négociations futures et de redonner des horizons et un espoir aussi bien aux Israéliens qu'aux Palestiniens.

M. Asselborn (Luxembourg) : En juillet de l'année dernière, après trois années de *statu quo*, l'Administration des États-Unis avait arraché un accord sur la reprise des négociations directes entre Israéliens et Palestiniens. Nous avions tous repris espoir. Neuf mois plus tard, malgré d'intenses tractations et les efforts inlassables du Secrétaire d'État, John Kerry, les négociations aboutirent une nouvelle fois à une impasse. À l'été 2014, ce fut de nouveau la guerre, avec le bombardement acharné de Gaza pendant plus de 50 jours. Le cessez-le-feu conclu le 26 août a mis un terme aux affrontements, mais les négociations en vue de la levée du blocus de Gaza sont toujours au point mort. On a aussi assisté à des tensions dangereuses sur l'esplanade des Mosquées, à la poursuite effrénée de la colonisation, et à des cycles de vengeance entre extrémistes avec à la clef le risque réel d'une nouvelle Intifada. Les récents tirs de roquettes à Gaza ont illustré une nouvelle fois le caractère explosif de la situation en l'absence d'horizon politique.

L'heure est venue de créer cet horizon politique. L'heure est venue de prendre des mesures audacieuses et concrètes pour parvenir à une paix juste et durable. Israël a le droit de vivre en paix et en sécurité. Mais il est évident, à nos yeux, que la sécurité de l'État d'Israël dépendra de la création à ses côtés d'un État de

Palestine souverain et démocratique, d'un seul tenant et viable, sur la base des frontières de 1967, avec Jérusalem comme capitale des deux États. La solution à deux États est la seule solution qui soit juste, à la fois politiquement et moralement. Il n'y a pas d'autre choix.

En votant aujourd'hui pour le projet de résolution présenté par la Jordanie au nom du Groupe des États arabes (S/2014/916), le Luxembourg a voté pour la solution à deux États : deux États, Israël et la Palestine, vivant côte à côte, en paix et en sécurité. Nous avons voté pour une solution dont nous nous sommes faits l'avocat tout au long de notre mandat au Conseil de sécurité, une solution qui figure de façon constante parmi les priorités de notre politique étrangère. Nous avons voté pour un règlement de paix qui réponde aux aspirations légitimes d'Israël et de la Palestine.

Pour sauver la solution à deux États, il faut tirer les leçons du passé. Israéliens et Palestiniens n'arriveront à s'entendre que si la communauté internationale s'engage de manière plus déterminée que par le passé, si elle fixe le cadre d'un règlement avec des paramètres clairs et un calendrier précis. C'était là tout l'objet du projet de résolution présenté par la Jordanie. Malgré le résultat du vote d'aujourd'hui, nous restons convaincus que le Conseil de sécurité peut et doit jouer un rôle constructif dans ce contexte. Pour être à la hauteur de sa responsabilité principale dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales, le Conseil de sécurité doit assumer un rôle plus actif pour appuyer et préserver la solution à deux États, et mettre un terme à l'occupation.

Notre vote d'aujourd'hui est l'expression d'une conviction : la conviction qu'il est urgent d'agir, maintenant; la conviction que nous ne pouvons indéfiniment reporter les échéances. La sauvegarde de la solution à deux États n'est pas extensible à l'infini. Notre vote d'aujourd'hui ne vise personne. Il ne cherche pas à diviser ou à pointer du doigt. Au contraire, il se veut un vote d'espoir et de paix. En votant pour la solution à deux États, nous lançons un appel aux parties – aux responsables politiques israéliens et palestiniens, mais aussi aux citoyens israéliens et palestiniens – pour qu'elles choisissent la voie de la réconciliation et de la reprise des négociations. Nous appelons les pays de la région et la communauté internationale dans son ensemble à s'engager résolument aux côtés des Israéliens et des Palestiniens pour que la coexistence pacifique des deux États, l'État d'Israël et l'État de Palestine, devienne enfin une réalité.

Nous regrettons qu'il n'ait pas été possible aujourd'hui d'adopter le projet de résolution présenté par la Jordanie, mais nous espérons vivement qu'après ce vote, il sera bientôt possible de reprendre les discussions de bonne foi et d'œuvrer ensemble à une paix globale, juste et durable, dans l'intérêt d'Israël et de la Palestine, et de toute la région. Nous n'avons plus le droit à l'échec. L'année 2015 ne doit pas être une nouvelle année perdue pour la paix au Moyen-Orient.

Sir Mark Lyall Grant (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Le Royaume-Uni comprend et partage la profonde frustration suscitée par l'absence de progrès concernant le processus de paix au Moyen-Orient et par l'inadmissibilité et la non-viabilité du *statu quo*. Une solution juste et durable au conflit israélo-palestinien n'a que trop tardé. Nous continuerons d'œuvrer en n'épargnant aucun effort pour que notre ambition – créer un État palestinien souverain, viable et d'un seul tenant, vivant en paix et en sécurité aux côtés d'Israël – devienne réalité.

Nous avons longtemps pensé que les négociations directes en vue d'une solution à deux États devaient se fonder sur des paramètres clairs, convenus au niveau international. Je rappelle qu'en février 2011, j'ai exposé dans cette salle notre point de vue sur ce en quoi devaient consister ces paramètres (voir S/PV.6484), au cours d'une explication de vote conjointe du Royaume-Uni, de la France et de l'Allemagne sur un projet de résolution portant sur les colonies de peuplement (S/2011/24). Nous sommes donc favorables à l'idée d'une résolution du Conseil de sécurité sur le processus de paix au Moyen-Orient qui définisse ces paramètres. Toutefois, un accord sur une telle résolution nécessite suffisamment de temps pour procéder à des consultations et des négociations sur le projet en question, y compris son calendrier. Nous considérons le Président Abbas comme un homme de paix, et nous comprenons les pressions qui ont pu pousser la direction palestinienne à agir, de même que sa frustration face à l'absence de progrès, mais nous sommes déçus que les négociations normales qui étaient nécessaires n'aient pas eu lieu à cette occasion.

Le Royaume-Uni appuie en grande partie la teneur du projet de résolution (S/2014/916). C'est donc avec un profond regret que nous nous sommes abstenus dans le vote. Le Royaume-Uni demeure attaché aux paramètres que j'avais énoncés ici en 2011, et qui ont été réaffirmés en juillet dans les conclusions du Conseil des affaires étrangères de l'Union européenne. Nos vues sur les colonies de peuplement, y compris

à Jérusalem-Est, sont claires. Elles sont illégales au regard du droit international, représentent un obstacle à la paix et portent gravement atteinte aux chances de parvenir à une solution à deux États. Toutes les activités de colonisation, y compris à Jérusalem-Est, doivent cesser immédiatement. Nous appelons toutes les parties à s'abstenir de prendre des mesures unilatérales susceptibles de rendre plus difficile la recherche d'une paix fondée sur des négociations.

Compte tenu du fait que le projet de résolution d'aujourd'hui n'a pas été adopté, le Royaume-Uni souhaite travailler avec ses partenaires afin de réexaminer l'idée d'une résolution relative aux paramètres sur le processus de paix au Moyen-Orient en 2015. Nous sommes convaincus qu'il est possible, avec davantage de temps et d'efforts, de parvenir, pour la première fois, à une résolution recueillant le plein appui du Conseil de sécurité.

M. Delattre (France) : Depuis l'arrêt des pourparlers de paix en avril dernier, la situation s'est détériorée. Nous nous trouvons face à deux menaces. D'un côté, la solution nécessaire des deux États est en passe de devenir un mirage. La poursuite illégale de la colonisation obère la viabilité d'un État palestinien sur le terrain. En Israël comme en Palestine, les opinions publiques se radicalisent; de l'autre, les cycles de violences s'accélèrent de Gaza à la Cisjordanie en passant par Jérusalem. Les conditions sont réunies pour un embrasement généralisé.

Nous connaissons le cœur du problème : l'absence d'horizon politique répondant aux exigences légitimes des deux peuples, israélien et palestinien : pour les Palestiniens, l'aspiration à un État souverain et indépendant; pour les Israéliens, la garantie d'une sécurité durable. Ces deux revendications légitimes ne pourront être résolues qu'en avançant vers la solution connue de tous : celle du partage d'un territoire qui permette de voir émerger deux États pour deux peuples.

La France croit en la possibilité d'un règlement définitif et juste pour les parties. Nous devons nous donner les moyens d'y parvenir. Ces moyens sont collectifs. L'échec successif des négociations depuis 20 ans nous rappelle que le processus de paix tel que nous le pratiquons doit évoluer. Les parties ne peuvent, pour des raisons largement intérieures, prendre seules les décisions difficiles qu'impose la conclusion de la négociation. Les États-Unis ne peuvent pas seuls porter le fardeau de la recherche de cette paix difficile. Après plus de 25 ans de négociations, il importe que la communauté internationale partage le poids de ces négociations, qu'elle en porte une part de la responsabilité politique et historique.

La France est déterminée à favoriser l'émergence d'une méthode qui permette un accompagnement plus étroit des négociations par les partenaires internationaux concernés, en complément et en appui du rôle majeur de Washington, notamment l'Union européenne, la Ligue des États arabes et les membres permanents du Conseil de sécurité. Cet effort collectif doit s'appuyer sur un fondement incontestable que seul peut offrir le Conseil pour crédibiliser les négociations. Il nous incombe d'agréer les paramètres internationalement reconnus du règlement du conflit et des négociations qui doivent mener à la satisfaction des diverses revendications. C'est ce à quoi le Conseil et ses membres étaient appelés aujourd'hui – à exercer pleinement leur responsabilité au titre du maintien de la paix et de la sécurité internationales.

C'est dans cette perspective que nous avons appelé avec constance le Conseil à agir afin de fixer une base crédible pour la paix. La France a voulu offrir – sous la forme d'un projet de résolution – une alternative constructive, raisonnable et consensuelle au projet palestinien initial afin que le Conseil de sécurité devienne un acteur positif du conflit, et non le théâtre des protestations, des déclarations théoriques et des vetos successifs.

Face à cette démarche positive et de bonne volonté, aucune négociation crédible n'a malheureusement pu encore être engagée, et ce, alors même que la détérioration de la situation sur le terrain commande d'agir sans attendre. C'est donc poussés par l'urgence à agir, par la nécessité profonde d'une adaptation de méthode, par la responsabilité qui incombe à chaque membre du Conseil de sécurité, que nous avons voté en faveur du projet de résolution présentée par la Jordanie. Cela ne signifie pas que ce texte soit idéal. Certaines des formulations retenues suscitent des réserves de notre part, tout comme la méthode qui a été adoptée pour présenter le texte.

Nous aurions préféré et nous continuons de souhaiter une démarche consensuelle pour rassembler tous les membres du Conseil autour de la vision claire, et bien connue, d'un État palestinien indépendant, souverain et démocratique, vivant dans la paix et la sécurité aux côtés d'Israël, avec Jérusalem pour capitale de ces deux États. Car, si les modalités d'une solution juste pour les réfugiés palestiniens, ou le détail des

arrangements de sécurité – et notamment du retrait des forces israéliennes –, relèvent de l'accord à conclure entre les parties, nous pouvons et nous devons pouvoir poser collectivement les grands paramètres de ces négociations. Nous devons également pouvoir fixer un calendrier clair pour leur conclusion – car quelle crédibilité donner à une négociation dont on ne verrait jamais le terme? Le projet avancé par la France permet tout cela.

La France regrette qu'il ne soit pas possible aujourd'hui d'aboutir à un consensus sur ces points qui devraient réunir la communauté internationale. Mais nos efforts ne doivent pas s'arrêter là; notre responsabilité est d'essayer encore – avant qu'il ne soit trop tard – et la France poursuivra donc son action.

M. Churkin (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : La Fédération de Russie regrette que le Conseil de sécurité n'ait pas été en mesure d'adopter le projet de résolution S/2014/916, qui aurait renforcé les bases juridiques généralement reconnues du processus de paix au Moyen-Orient, notamment les résolutions du Conseil de sécurité, le mandat de la Conférence de Madrid et l'Initiative de paix arabe. Les événements récents au Moyen-Orient ont illustré avec plus de force encore une vérité incontestable : les méthodologies qui s'écartent d'une approche véritablement collective du règlement d'un problème aussi complexe n'existent pas, et ce, d'autant moins que ce conflit non réglé qui dure depuis près de 70 ans est l'un des facteurs les plus importants de la déstabilisation de la région tout entière, et constitue un argument puissant dans les mains de ceux qui recrutent les extrémistes, en les persuadant que la recherche de solutions politiques est vaine.

Nous sommes convaincus que, pour accélérer et redynamiser les efforts collectifs dans ce domaine, nous avons besoin non seulement de donner plus de poids au Quatuor, en impliquant la Ligue des États arabes dans ses activités, mais également de faire en sorte que le Conseil de sécurité participe davantage au processus de paix palestino-israélien. Cela devrait naturellement imprimer un nouvel élan au processus et replacerait les parties sur la voie de mesures plus responsables en faveur d'une paix globale, juste et durable.

Nous ne partageons pas les objections de ceux qui pensent que le projet de résolution saperait les perspectives du processus de négociation. Malheureusement, l'année écoulée a montré que ce processus, monopolisé par les États-Unis et marqué par le repli du Quatuor, s'était fourvoyé dans une impasse. Nous considérons qu'il s'agit d'une erreur stratégique, de même que le rejet de nos propositions visant à lancer des réflexions au sein du Conseil pour trouver les moyens de relancer le processus de négociations, par exemple en dépêchant une mission du Conseil au Moyen-Orient. En outre, le conflit en Terre sainte s'aggrave; la violence fait régulièrement éruption des deux côtés, et avec toujours plus d'intensité. La construction de colonies illégales dans les territoires occupés se poursuit, y compris à Jérusalem-Est, ce qui réduit les chances de voir se concrétiser la solution des deux États.

Nous arrivons au terme de 2014, que la communauté internationale avait proclamée Année internationale de la solidarité avec le peuple palestinien. Sommes-nous plus près de voir se réaliser les aspirations légitimes des Palestiniens après cette année? Sommes-nous plus près, ou plus loin, de la solution des deux États? Malheureusement, la réponse est évidente. L'inaction du Conseil de sécurité sur cette question condamne la situation à un *statu quo* dangereux que nous ne saurions accepter. La possibilité d'un espoir ne suffit pas.

M. Quinlan (Australie) (*parle en anglais*) : L'Australie reste attachée à un avenir dans lequel les Israéliens et un État palestinien existeraient côte à côte, dans la paix et la sécurité, à l'intérieur de frontières internationalement reconnues. De ce fait, nos efforts doivent encourager de manière constructive les parties à reprendre des négociations directes dans cette optique. Malheureusement, le projet de résolution dont nous sommes saisis aujourd'hui (S/2014/916) ne contribuera pas à ce processus, et c'est la raison pour laquelle nous avons voté contre. Il n'est pas équilibré et cherche à imposer une solution proposée par une seule des parties. Les questions relatives au statut final ne pourront être réglées qu'entre les deux parties; un processus accepté par les deux parties est la seule manière d'avancer sur la voie d'un accord pérenne.

La violence qu'ont connue ces derniers mois les territoires palestiniens et Israël met en exergue le terrible coût humain que font payer l'échec des négociations sur le statut final et la grande fragilité de la situation, en l'absence de véritables progrès vers la création d'un État palestinien, objectif auquel l'Australie croit et auquel nous sommes attachés. L'Australie exhorte toutes les parties à s'abstenir de toute mesure de provocation et les dirigeants des deux parties à faire réellement preuve de courage en s'engageant de nouveau sur la voie difficile des négociations de paix.

M. Barros Melet (Chili) (*parle en espagnol*) : Mon pays, le Chili, a exprimé sa position sur la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne, dans cette enceinte et d'autres enceintes internationales. Cette position est bien connue. Nous appuyons les négociations entre les parties et la solution des deux États vivant dans la paix et la sécurité à l'intérieur de frontières sûres et internationalement reconnues. Vingt ans après le processus de paix qui a été lancé à Oslo, nous estimons que le moment est venu de concrétiser la solution des deux États. Le Conseil de sécurité a un rôle à jouer à cet égard et peut contribuer à la reprise du dialogue dans le cadre de ses responsabilités en matière de maintien de la paix et de la sécurité.

Le Chili, s'acquittant de ses responsabilités internationales, en toute cohérence et conscient de son rôle au sein de cet organe, a voté pour l'adoption du présent projet de résolution (S/ 2014/916). Nous ne sommes pas satisfaits de la façon dont ce processus a été mené, car il a laissé peu de place aux négociations et au dialogue entre les membres du Conseil et les parties prenantes. À notre avis, les négociations sont indispensables pour parvenir au consensus permettant de donner effet à l'action collective du Conseil qui vise à trouver des solutions viables. Toutefois, dans le cadre de notre analyse, nous avons privilégié l'urgence de remédier à la situation sur le terrain et la conviction qu'il est possible de parvenir à un résultat politique qui permettrait de relancer les négociations. Le conflit qui a frappé Gaza en juillet et en août et les événements survenus ces derniers mois en Cisjordanie et à Jérusalem-Est ont montré que le *statu quo* n'est pas viable. Après 46 années d'occupation, le peuple palestinien garde l'espoir d'exercer sa pleine souveraineté et d'accéder à l'indépendance. Ce sont des aspirations légitimes, que le Chili appuie.

Nous sommes conscients qu'il existe différents points de vue au sein du Conseil et que certaines délégations estiment que sur le plan politique, ce n'est pas le moment opportun pour agir. Il s'agit d'une question tellement complexe qu'il ne sera jamais facile de savoir quel est le moment opportun pour agir. Toutefois, le Chili continuera de contribuer à ce processus parce que nous sommes convaincus que le règlement du conflit exige la volonté non sélective et réaliste de multiples acteurs, qui, directement ou indirectement, peuvent ouvrir la voie au dialogue et à la paix.

Mme Ogwu (Nigéria) (*parle en anglais*) : Le Nigéria est convaincu que le Conseil de sécurité a un rôle crucial à jouer dans la recherche d'une paix globale, juste et durable au Moyen-Orient, sur la base des résolutions du Conseil de sécurité, des principes de Madrid de l'échange de territoires contre la paix, de la feuille de route pour la paix au Moyen-Orient et de l'Initiative de paix arabe. Nous sommes convaincus que l'action collective du Conseil est essentielle pour faire avancer et accélérer le processus de paix et qu'elle joue un rôle très important de catalyseur pour mettre fin à ce conflit qui n'a que trop duré.

Les points de vue du Nigéria sur la question de Palestine se sont toujours inspirés de sa position concernant l'état de droit et le respect des principes du droit international et de la justice. Nous avons un profond respect pour la légitimité des aspirations du peuple palestinien à l'autodétermination, à l'indépendance et à la dignité. C'est pourquoi nous encourageons les deux parties à faire preuve de plus de souplesse s'agissant de leurs intérêts stratégiques à long terme. En effet, il n'y a pas d'autre solution que la solution des deux États, Israël et la Palestine, vivant côte à côte dans la paix, la stabilité et la sécurité. Le Nigéria continue d'appuyer fermement le droit du peuple palestinien à l'autodétermination, à l'indépendance et à la dignité. Nous sommes également conscients de la nécessité de garantir la sécurité et l'existence d'Israël en tant qu'État souverain. C'est pour cette raison que nous sommes favorables à des discussions approfondies sur toutes les questions touchant au statut définitif.

En fin de compte, la voie vers une paix durable passe par une solution négociée et le moment est venu pour les deux parties de reprendre les pourparlers de paix.

M. Oh Joon (République de Corée) (*parle en anglais*) : En ce qui concerne la question du processus de paix au Moyen-Orient, la République de Corée appuie la solution des deux États en tant que seul moyen viable d'instaurer une paix durable dans la région. Nous comprenons parfaitement et sympathisons avec les aspirations du peuple palestinien à se doter de leur propre État indépendant. Nous estimons que ces aspirations s'inscrivent dans la perspective des droits du peuple palestinien, tels que consacrés par la Charte des Nations Unies. À cette fin, nous estimons que des négociations directes entre les parties sont indispensables pour l'établissement de deux États démocratiques, Israël et la Palestine, vivant côte à côte, en paix, à l'intérieur de frontières sûres et reconnues. Dans le cadre de ce processus, tout acte unilatéral par l'une ou l'autre des parties serait contre-productif et entraverait tout

véritable progrès, surtout qu'au paragraphe 10 du projet de résolution S/2014/916, le Conseil demande aux deux parties de s'abstenir de tout acte unilatéral.

C'est pour cette raison que la République de Corée s'est abstenue dans le vote d'aujourd'hui. Étant donné que la situation au Moyen-Orient continue de se détériorer, nous souscrivons aux avertissements lancés à maintes reprises par le Secrétaire général, à savoir que la période actuelle n'est pas propice à la paix. Nous partageons l'avis selon lequel plus l'insécurité actuelle se prolonge, plus on s'éloigne de la voie qui mène à une paix véritable. Toutefois, c'est une raison de plus pour que chaque partie fasse preuve de retenue et évite d'aggraver la situation en posant des actes unilatéraux. Une fois de plus, nous exhortons toutes les parties à respecter les accords conclus antérieurement et à retourner à la table des négociations en vue de conclure un accord viable sur la base de la solution des deux États.

M. Liu Jieyi (Chine) (*parle en chinois*) : La Chine a voté pour le projet de résolution raisonnable (S/2014/916) sur la question palestinienne, présenté par la Jordanie au nom de la Ligue des États arabes. Ce projet de résolution reflète les revendications légitimes des États arabes, y compris le peuple palestinien, et est conforme aux résolutions pertinentes de l'ONU, au principe de l'échange de territoires contre la paix, à l'Initiative de paix arabe, à la feuille de route pour la paix au Moyen-Orient et à la position constante de la Chine. Nous regrettons vivement que ce projet de résolution n'ait pas été adopté. La Chine suit de très près la question israélo-palestinienne et a toujours déployé des efforts constructifs pour faire avancer le processus de paix au Moyen-Orient.

En 2013, le Président chinois, Xi Jinping, a présenté quatre propositions sur la question israélo-palestinienne. Cette année, le Ministre chinois des affaires étrangères, Wang Yi, a présenté une proposition en cinq points en vue de régler le conflit israélo-palestinien. La Chine appuie cette juste cause qui vise au rétablissement des droits nationaux légitimes du peuple palestinien; à la création d'un État pleinement souverain et indépendant de Palestine, sur la base des frontières de 1967 et avec Jérusalem-Est pour capitale; et à l'adhésion de la Palestine à l'Organisation des Nations Unies et à d'autres organisations internationales en tant que membre à part entière.

La Chine espère que la Palestine et Israël reprendront les pourparlers de paix le plus rapidement possible, mettront fin à l'occupation dans les meilleurs délais et parviendront à coexister pacifiquement. À l'heure actuelle, le processus de paix au Moyen-Orient se trouve dans une impasse profonde et les tensions entre la Palestine et Israël persistent. Nous appelons la communauté internationale à redoubler d'efforts pour aider la Palestine et Israël à briser le cycle de violence et à s'engager de nouveau sur la bonne voie, celle des pourparlers de paix. Nous demandons au Conseil de sécurité d'assumer véritablement ses responsabilités en ce qui concerne la question israélo-palestinienne et de jouer dûment le rôle qui lui revient à cet égard.

La Chine est prête à s'associer aux efforts déployés de concert par les parties prenantes au sein de la communauté internationale et continuera de jouer un rôle constructif dans la promotion d'un règlement juste et durable de la question palestinienne.

M. Nduhungirehe (Rwanda) (*parle en anglais*) : Le Rwanda prend la parole pour expliquer son vote sur le projet de résolution S/2014/916 sur le Moyen-Orient, y compris la question palestinienne. Nous saluons les efforts de la Jordanie, qui a rédigé et proposé ce texte au nom du Groupe des États arabes.

La position du Rwanda sur le conflit israélo-palestinien, que nous avons réaffirmée tous les mois durant les deux années pendant lesquels nous avons siégé au Conseil, est bien connue. Notre pays, à l'instar de tous les États membres de l'Union africaine, a toujours été en faveur de la solution des deux États. Nous regrettons, toutefois, que malgré les efforts déployés par les acteurs régionaux et internationaux, notamment les États arabes, le Quatuor et les États-Unis, le processus de paix se trouve toujours dans l'impasse.

Pour le Rwanda, tout règlement définitif du conflit doit être le fruit de négociations directes et véritables, pour difficiles qu'elles soient. Nous sommes convaincus que seul un règlement négocié entre les parties contribuera à l'avènement d'un État palestinien indépendant, souverain et viable, vivant côte à côte en paix et en sécurité avec Israël. À cet égard, le Conseil de sécurité et les autres parties prenantes doivent intensifier leurs efforts en faveur d'une reprise des négociations directes afin de trouver une solution juste et durable au conflit israélo-palestinien, en s'appuyant sur les cadres précédemment convenus. Les parties doivent, quant à elles, s'engager résolument à s'attaquer aux causes profondes du conflit et s'abstenir de tout acte de provocation qui pourrait compromettre les perspectives d'une paix durable dans la région.

Dans ce contexte, le Rwanda ne pense pas qu'une mesure unilatérale de l'une ou l'autre partie puisse instaurer une paix durable dans la région ni déboucher sur un règlement définitif et global de cette crise. Bien au contraire, les initiatives unilatérales, pour bien intentionnées qu'elles soient, pourraient mettre en péril une situation déjà très fragile. Nous estimons qu'une résolution du Conseil de sécurité pourrait aider les parties à accélérer la conclusion des négociations sur la création d'un État palestinien, à condition toutefois que cette résolution soit consensuelle, car elle doit être acceptée par les parties aux négociations et soutenues par toutes les principales parties prenantes. Aussi, le Rwanda estime-t-il que le projet proposé, qui n'a pas recueilli un consensus dans la région ni au sein du Conseil, ne pourrait pas aider les parties à atteindre cet objectif.

Il est par ailleurs regrettable que les 15 membres du Conseil de sécurité n'aient pas eu l'occasion de discuter de ce projet de résolution ni de le négocier et de l'améliorer, puisqu'il a été rédigé en dehors du Conseil. C'est pour toutes ces raisons – l'absence de consensus au sein de la région, l'incidence négative sur le processus de paix et un manque d'ouverture et de transparence dans la procédure à New York – que le Rwanda s'est abstenu dans le vote aujourd'hui. Pour l'avenir, nous inviterions tous les membres du Conseil, en coordination avec les parties aux négociations, le Groupe des États arabes et d'autres parties prenantes à œuvrer ensemble à la rédaction d'un projet de résolution plus consensuel, qui devrait donner un nouvel élan au processus de paix.

En conclusion, nous sommes fermement convaincus que, compte tenu de la dynamique actuelle et irréversible en faveur de la paix, le *statu quo* ne sera plus une option. Une occasion sans précédent s'offre à la communauté internationale et aux parties aux négociations de prendre des mesures décisives si nous voulons réaliser notre vision commune de deux États viables pour deux peuples dynamiques, vivant côte à côte dans la paix, la sécurité et la reconnaissance mutuelle de leurs droits légitimes. Le Gouvernement rwandais demeurera fermement attaché à ce processus et contribuera, dans la mesure du possible, à une solution pacifique et durable à cette crise, qui n'a que trop duré.

Mme Jakubonė (Lituanie) (*parle en anglais*) : C'est avec regret que la Lituanie a dû s'abstenir dans le vote sur le projet de résolution S/2014/916 soumis au Conseil aujourd'hui. Notre vote ne doit pas être interprété comme une abstention concernant la solution elle-même. Bien au contraire, la plupart des éléments du projet de résolution constituent une bonne base pour une future action collective visant à établir des paramètres pour des négociations de paix en vue de parvenir à un règlement concerté et pacifique du conflit israélo-palestinien.

Nous tenons à préciser que rien ne saurait se substituer aux pourparlers directs entre les parties, et nous appelons à la reprise immédiate des négociations. C'est par la négociation que nous parviendrons à un règlement définitif, juste, équitable et concerté du conflit. C'est par la négociation que la solution des deux États peut devenir une réalité dans laquelle Israël et une Palestine indépendante, démocratique, d'un seul tenant, souveraine et viable vivent côte à côte dans la paix, la sécurité et la reconnaissance mutuelle.

De plus, la reprise des négociations s'impose d'urgence. La situation intenable à Gaza, la recrudescence récente de la violence à Jérusalem et en Cisjordanie et la détérioration de la situation régionale sont autant de faits qui soulignent la nécessité d'une paix globale, mettant fin à toutes les revendications et répondant aux aspirations légitimes des deux parties, notamment les aspirations des Israéliens à la sécurité et celles des Palestiniens à un État. Les gens des deux côtés, ainsi que la communauté internationale, attendent de leurs dirigeants qu'ils montrent la voie en prenant des mesures responsables, pragmatiques et audacieuses pour leur garantir la sécurité et un avenir prospère. Toute action unilatérale est préjudiciable à la reprise des négociations de paix et, partant, à un règlement définitif et pacifique du conflit.

Mme Perceval (Argentine) (*parle en espagnol*) : L'Argentine estime que son vote pour le projet de résolution ne nécessite aucune explication, parce que l'histoire du peuple palestinien, le droit international et les résolutions de l'ONU justifient pleinement la position de mon pays. Nous déplorons que le Conseil de sécurité n'ait pas adopté aujourd'hui un projet de résolution qui cherchait à rendre justice à la cause palestinienne. Les membres du Conseil doivent, toutefois, savoir qu'aucune résolution ne peut empêcher la décision d'un peuple d'être libre et indépendant et, par-dessus tout, de conserver sa dignité. Chacun d'entre nous devra assumer les conséquences de ce qui vient de se passer dans cette salle.

Le Président : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant du Tchad.

Je voudrais, tout d'abord, remercier la délégation jordanienne d'avoir présenté le projet de résolution S/2014/916 sur la question palestinienne, au nom des États arabes.

Reconnaissant le droit du peuple palestinien à un État souverain et viable dans ses frontières d'avant le 4 juin 1967 et avec Jérusalem-Est comme capitale, le Tchad a voté pour ce projet de résolution que le Conseil de sécurité n'a malheureusement pas adopté. Nous ne pouvons qu'exprimer notre profonde déception et nos vifs regrets devant le rejet de ce texte, dont la pertinence, la modération et l'équilibre sont de nature à emporter l'adhésion de tous les membres du Conseil.

Le texte de résolution aurait permis de mettre un terme à l'interminable cycle de négociations qui n'a fait que pérenniser l'occupation israélienne et saper tous les efforts internationaux tendant au règlement du conflit israélo-palestinien. Le texte ne va pas à l'encontre du principe de négociations directes entre les deux parties, mais préconise plutôt un nouveau cadre de négociation garantissant la participation active de toutes les parties prenantes aux côtés des deux parties concernées. Aussi, le texte définit clairement les paramètres d'une solution et les mécanismes de sécurité garantissant et respectant la souveraineté d'un État de Palestine avec le retrait échelonné et intégral des forces de sécurité israéliennes des territoires occupés et le règlement juste et équitable du problème des réfugiés palestiniens, ainsi que des questions inhérentes au statut final.

En rejetant ce projet de résolution, le Conseil de sécurité a manqué, une fois de plus, un rendez-vous avec l'histoire et déçu tous ceux qui sont indignés depuis des années par l'absence de perspective de solution politique au conflit israélo-palestinien. Le rejet de ce projet de résolution envoie également un message très négatif d'encouragement à la poursuite de l'occupation, de l'injustice, de l'oppression et de la destruction, favorisant ainsi le durcissement des positions les plus radicales dans les deux camps. Or, l'occasion a été donnée au Conseil de sécurité d'agir aux fins de renforcer le camp de la paix dans la région et de donner aux Palestiniens une lueur d'espoir après l'échec des négociations directes qui n'ont abouti presque à rien.

L'opinion publique internationale est aujourd'hui témoin de la triste réalité que le peuple palestinien a été une fois de plus privé de son légitime droit de vivre dans un État indépendant et souverain. Vu le bouleversement qui secoue le Moyen-Orient et l'expansion de la violence et du terrorisme, il est de l'intérêt de toutes les parties, y compris le Conseil de sécurité, de trouver une solution urgente et durable au conflit israélo-palestinien. Le Tchad demeure convaincu qu'il n'y a pas d'alternative à la solution de deux États indépendants, démocratiques, vivant côte à côte en paix et en sécurité dans des frontières mutuellement et internationalement reconnues.Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

Je donne maintenant la parole à l'Observateur permanent de l'État observateur de Palestine.

M. Mansour (Palestine) (*parle en anglais*) : Je m'adresse au Conseil de sécurité au nom des dirigeants de l'État de Palestine et du peuple palestinien – peuple qui a déjà beaucoup souffert, mais peuple fier et digne, fermement et pleinement attaché à la réalisation de ses droits inaliénables, de la justice et de ses aspirations nationales légitimes, y compris l'autodétermination, la liberté et l'indépendance, et qui demeure déterminé à œuvrer par des moyens politiques, diplomatiques, pacifiques et non violents à la réalisation de ces objectifs, qui bénéficient de longue date d'un soutien international écrasant.

Une année de plus est passée et s'achève dans la souffrance, après avoir infligé aux Palestiniens de nouvelles pertes et de nouvelles tragédies, et vu se dégrader la situation sur tous les fronts en raison des actes illégaux de destruction et d'oppression commis par Israël, Puissance occupante. On y aura vu l'effondrement d'un processus politique de plus, malgré les réels efforts consentis par les États-Unis avec le soutien de la Ligue des États arabes et de toutes les principales parties prenantes, et malgré les efforts de bonne foi et la coopération de la Palestine, ainsi que l'aggravation d'une nouvelle impasse politique due à l'intransigeance éhontée d'Israël, qui a engendré une situation totalement intenable, comme cela a été largement reconnu par tous.

Malgré tout cela, le Conseil de sécurité a, une fois encore, manqué aux obligations qui lui incombent en vertu de la Charte de faire face à ces crises et de contribuer de façon significative à une solution pacifique et durable conforme à ses propres résolutions. Sous le regard du Conseil de sécurité, notre peuple a continué de subir cette année, sous l'occupation israélienne, vols et colonisation de ses terres, démolitions de ses maisons, raids militaires quotidiens, arrestations et détentions de milliers de civils, dont des enfants, terrorisme rampant des colons, affronts incessants à sa dignité, incursions répétées dans ses lieux les plus saints, à Jérusalem-Est occupée en particulier, et provocations et incitations

les plus extrêmes, qui se sont soldé par une hausse sans précédent des tensions, et menacent de déclencher une guerre religieuse et de déstabiliser entièrement la situation sur le terrain.

Les mauvais traitements infligés au peuple palestinien ont atteint un nouveau sommet de sauvagerie avec l'agression militaire perpétrée par Israël en juillet et en août contre la bande de Gaza assiégée, et sous embargo. Les forces d'occupation israéliennes ont lancé des dizaines de milliers de missiles, de bombes, d'obus d'artillerie, de tirs à balles réelles, contre une population civile palestinienne sans défense, dans une attaque inhumaine, barbare et criminelle qui a tué plus de 2 200 Palestiniens, civils pour la plupart, notamment des enfants et des femmes, qui a blessé et mutilé plus de 11 000 personnes, qui a provoqué le déplacement de personnes par centaines de milliers, qui a terrorisé toute la population, et qui a entraîné la destruction massive de maisons, d'infrastructures civiles vitales ainsi que d'hôpitaux et d'écoles, dont plus d'une centaine de locaux de l'ONU – appartenant, pour la plupart, à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient –, ainsi que de mosquées et d'églises, d'exploitations agricoles et d'industries.

Tout ce qui précède est le résultat de l'action gratuite et délibérée d'Israël, qui a semé ce faisant la désolation, traumatisé les populations et causé une catastrophe humanitaire de grande ampleur. Il ne fait aucun doute que des violations flagrantes des droits de l'homme et des atteintes graves au droit international humanitaire – tels des crimes de guerre – ont été commises par Israël, Puissance occupante. Au sein de la diaspora, par ailleurs, les millions de réfugiés palestiniens toujours en exil loin de leur patrie continuent de pâtir de l'instabilité et de la situation de vulnérabilité amenées par les crises et conflits qui frappent la région et leur infligent de nouveaux déplacements et de nouvelles pertes, notamment la tragédie syrienne, dans laquelle tant de Palestiniens voient sombrer leur vie et leur avenir.

Voilà donc l'année au terme de laquelle nous arrivons aujourd'hui – une année qui a aggravé la souffrance et l'injustice qu'endure depuis des décennies le peuple palestinien, et qui nous a éloigné encore plus de la réalisation de la paix juste, durable et globale que nous appelons de nos voeux depuis longtemps, sur la base du droit international et des résolutions pertinentes de l'ONU.

C'est dans ce contexte particulièrement grave que le Gouvernement palestinien, sous l'égide du Président Mahmoud Abbas, a lancé au début du mois de septembre l'initiative qui vient d'être soumise à l'examen du Conseil. Cette initiative visait à mobiliser les membres du Conseil de sécurité en faveur de mesures qui permettent de désamorcer la situation explosive et de réaffirmer les conditions fondamentales d'un règlement juste de ce conflit, de corriger cette injustice historique et d'ouvrir une perspective politique susceptible de redonner espoir à notre peuple, l'espoir qu'il verrait bientôt la fin des 47 années d'occupation militaire israélienne sur ses terres et de l'oppression qui l'accable, grâce à la fixation d'une échéance à cette fin, et que la justice, la liberté et la paix étaient à portée de main.

Nous remercions sincèrement tous les pays qui ont adopté une position de principe et voté pour le projet de résolution S/2014/916. Nous remercions l'Argentine, le Chili, la Chine, la Fédération de Russie, la France, la Jordanie, le Luxembourg et le Tchad, ainsi que tous les pays amis qui nous ont soutenus durant ce long processus. Nous sommes particulièrement reconnaissants aux États membres du Groupe des États arabes de tout leur appui, et remercions la Jordanie des efforts qu'elle a déployés au nom du Groupe en sa qualité de représentante des pays arabes au Conseil de sécurité, en présentant et parrainant le projet de résolution, et en en demandant la mise aux voix. Nous remercions aussi la France de ses importants efforts et du rôle actif et responsable qu'elle a eu tout au long du processus ainsi que de son soutien. Je tiens également à remercier S. E. le Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères du Luxembourg, M. Jean Asselborn, de sa présence à la séance d'aujourd'hui et de l'appui de son pays.

Toutefois, nous regrettons profondément que le Conseil n'ait pas été en mesure d'adopter le projet de résolution, en dépit de quatre mois d'efforts, de patience et de témoignages de souplesse de notre part, ainsi que de tous nos essais sincères pour apporter notre pierre, et en dépit du fait que le projet correspond au consensus international existant de longue date sur le règlement du conflit israélo-palestinien. En des termes clairs, solidement ancrés dans les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale, ce projet de résolution réaffirmait les paramètres bien connus d'un règlement juste et durable et présentait un calendrier clair pour négocier un accord final de paix, avec l'appui ferme des principales parties prenantes, notamment le concept d'une conférence internationale,

et des échéances visant à mettre complètement fin à l'occupation israélienne illégitime et à parvenir à l'indépendance de l'État de Palestine, avec Jérusalem-Est pour capitale, sur la base des frontières d'avant 1967, et vivant côte à côte avec Israël dans la paix et la sécurité, ainsi que des solutions justes pour toutes les questions principales, notamment la situation difficile des réfugiés palestiniens.

Pourtant, le résultat du vote de ce jour montre clairement que le Conseil de sécurité dans son ensemble n'est ni prêt ni disposé à assumer ses responsabilités d'une manière qui permettrait l'adoption d'une résolution complète et ouvrirait la voie à la paix et à un règlement juste et durable fondé sur le droit international. Il montre également que le Conseil de sécurité est en décalage avec l'immense majorité de la communauté internationale et avec les appels à mettre fin à l'occupation israélienne, à mettre fin à ce conflit prolongé, et à parvenir à l'indépendance tant attendue du peuple palestinien dans son propre État.

Contrairement au résultat du vote de ce jour, il est clair, tant au sein du Conseil de sécurité qu'à l'extérieur, que la solution des deux États sur la base des frontières d'avant 1967 réunit un consensus mondial, de même que le fait que l'annexion de Jérusalem-Est est illégale et rejetée par tous les pays, quels qu'ils soient. L'illégalité des activités de colonisation israéliennes, dans toutes leurs manifestations, et l'illégalité du blocus israélien de la bande de Gaza font elles aussi l'objet d'un consensus, tout comme la nécessité d'y mettre un terme immédiat. Enfin, le consensus mondial est manifeste concernant la légitimité des aspirations et du droit du peuple palestinien à disposer d'un État, de même que la responsabilité qui incombe à la communauté internationale de les aider à les concrétiser.

En conséquence, nous devons poser cette question au Conseil de sécurité : pourquoi lui est-il si difficile d'agir conformément à ce consensus mondial et d'exiger la fin des actes illégaux d'Israël et la fin de l'occupation israélienne – ce que le Conseil n'a cessé de réclamer depuis la résolution 242 (1967) –, ainsi que la mise en œuvre de la solution à deux États, conformément aux résolutions pertinentes de l'ONU, au mandat de la Conférence de Madrid et à l'Initiative de paix arabe? Pourquoi les efforts du Groupe des États arabes, qui bénéficient du plein appui du Mouvement des pays non alignés, de l'Organisation de la coopération islamique et de tous les autres amis dans le monde visant à inscrire ce consensus dans la loi par le truchement du Conseil de sécurité, ce qui contribuerait à mettre un terme à ce conflit par des moyens pacifiques, politiques, diplomatiques, civilisés et non violents, ont-ils été systématiquement mis en échec? Pourquoi sommes-nous confrontés à un nouvel échec du Conseil de sécurité alors que la situation se délite et que la paix et la sécurité internationales sont à nouveau menacées?

Compte tenu de la situation précaire et intenable qui prévaut désormais, et de la nécessité d'agir de manière responsable au nom de notre peuple pour répondre à ses besoins et à ses aspirations nationales, les autorités palestiniennes doivent à présent réfléchir aux prochaines mesures à prendre. Elles se réuniront demain et décideront quelles seront ces mesures.

Nous sommes reconnaissants à tous les pays frères et amis qui appuient la juste cause de la Palestine et qui nous épaulent dans cette quête constante pour réaliser les droits de l'homme inaliénables de notre peuple et faire de la paix une réalité, en dépit d'obstacles et de défis nombreux.

En conséquence, nous répétons dans cette salle du Conseil l'impératif absolu de faire en sorte qu'Israël, Puissance occupante, réponde de ses violations du droit international, notamment du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme, et de ses violations des résolutions de l'ONU. Un tel mépris ne saurait être excusé ou toléré plus longtemps. Il ne peut y avoir aucune excuse au déni du droit à l'autodétermination d'un autre peuple, comme l'a réaffirmé haut et fort l'Assemblée générale ce mois-ci, lorsque le vote sur le droit du peuple palestinien à l'autodétermination a reçu l'appui écrasant de 180 États Membres - en fait 181 – de l'Assemblée (voir A/69/PV.73).

Le message est clair dans le monde entier : il est plus que temps de mettre fin à l'abjecte occupation israélienne et à l'impunité qui a fait subir tant de souffrances à notre peuple, provoqué tant de crises et généré tant d'instabilité et de colère dans toute la région, et qui continue d'entraver sérieusement la paix et la sécurité régionales et mondiales. Ce message a été transmis avec force dans les innombrables résolutions adoptées une fois encore cette année par l'Assemblée générale sur tous les aspects de la question de Palestine. Il a également été réaffirmé avec force lors de la récente Conférence des Hautes Parties contractantes à la quatrième Convention de Genève, organisée par la Suisse, pays dépositaire. Et il a été et continue d'être réaffirmé dans les motions adoptées par nombre de Parlements européens appelant à reconnaître l'État de

Palestine, ainsi que par le fait que 135 pays reconnaissent déjà notre État, la reconnaissance la plus récente étant celle de la Suède, que nous saluons depuis cette salle. Ce message continue d'être transmis haut et fort par la société civile du monde entier, avec ses énormes manifestations de soutien à la cause légitime de la Palestine, aux droits du peuple palestinien et aux appels en faveur d'un règlement juste et durable.

Il est donc d'autant plus regrettable que le Conseil de sécurité reste paralysé et incapable d'agir pour assumer ses propres responsabilités à cet égard, compte tenu de toutes les implications que cela a pour la paix et la sécurité au Moyen-Orient et au-delà. Il faut bien comprendre que nous demander systématiquement d'attendre, d'attendre et d'attendre encore – alors que notre peuple souffre, alors que notre peuple est assiégé, alors que notre terre est colonisée, et alors que la solution à deux États est démolie et que les perspectives de paix s'évaporent –, n'est ni viable ni tenable dans de telles circonstances.

Ceux qui ont à cœur de sauver la solution des deux États doivent agir et ne peuvent continuer à trouver des excuses à Israël ou à permettre ce comportement immoral et illégal et, par là-même, à en être complices. Le Conseil de sécurité doit agir. Nous continuerons donc d'appeler le Conseil à respecter ses devoirs en vertu de la Charte et n'épargnerons aucun effort à cet égard au cours de l'année à venir. L'heure est venue pour la communauté internationale d'agir collectivement et avec fermeté pour mettre fin à l'occupation commencée en 1967, et de permettre l'indépendance de l'État de Palestine, avec Al Qods Al Charif pour capitale, le règlement équitable de la situation difficile des réfugiés palestiniens, sur la base de la résolution 194 (III) de l'Assemblée générale, et la concrétisation, enfin, de la justice, de la liberté et de la paix. Le peuple palestinien et le monde ne sauraient attendre davantage. Ce message, malgré le résultat regrettable obtenu aujourd'hui, est on ne peut plus clair.

Pour terminer, je tiens à vous remercier personnellement, Monsieur le Président, ainsi que la délégation tchadienne amie, pour la rapidité avec laquelle vous avez répondu à l'appel pour organiser la séance et le vote de ce jour, et à renouveler notre plus profonde gratitude à tous les membres du Conseil qui ont légitimement et honorablement appuyé le projet de résolution. Nous saisissons également la présente occasion pour exprimer notre reconnaissance aux membres non permanents du Conseil de sécurité dont le mandat prend fin demain – l'Argentine, l'Australie, le Luxembourg, la République de Corée et le Rwanda – et les félicitons de leurs efforts et de leur service au Conseil pendant les deux années écoulées.

Le Président : Je donne maintenant la parole au représentant d'Israël.

M. Nitzan (Israël) (*parle en anglais*) : Les Palestiniens ont saisi toutes les possibilités imaginables pour éviter des négociations directes avec Israël. Après s'être adonnés à une interminable ribambelle de jeux politiques, ils se pavanent désormais dans la salle du Conseil, armés d'une grotesque proposition unilatérale.

J'ai un message pour les Palestiniens : ce n'est pas en se comportant comme un agitateur et un provocateur que l'on crée un État. J'exhorte le Conseil à arrêter de céder aux caprices des Palestiniens et à mettre fin à leurs divagations.

Le Président : Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 18 h 30.